



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Bulletin d'informations officielles

Juillet 2020

No 2

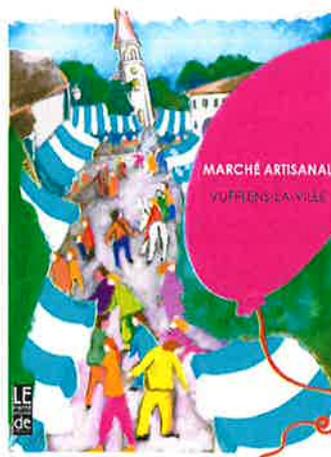
COVID-19

Evènements Annulés

Fête nationale

&

Marché artisanal



Dans ce numéro :

Décisions du Conseil communal	2
Les brèves de la Municipalité	5
Info déchets	14
Poste mobile de la Gendarmerie	15
Fête nationale Marché	16
Coronavirus	17
Archives	18
Patrouilleurs	20
Projet Perséides	21
Canicule	22
Haies	23
La Seringue à louer	24
Bois de feu	
Bibliothèque	25
Sociétés locales	28
Divers	31
Fermeture estivale de l'administration communale	36

Conseil communal du 1er juillet 2020

PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2020 : «Création d'un bâtiment polyvalent – Demande d'un complément au crédit d'investissement»

Dans sa séance du 1er juillet 2020,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 3/2020 du 18 mai 2020;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté

l'amendement de la commission à une large majorité moins 2 abstentions

le préavis amendé à une large majorité moins 2 abstentions

et a décidé

1. d'accepter le dépassement du coût de construction s'élevant à CHF 525'468.95, ce qui porte le coût total brut de construction à CHF 3'489'412.35;
2. De prendre acte que le coût final de la construction reste, pour la bourse communale, compte tenu des apports extérieurs, en deçà du crédit d'investissement adopté le 21 juin 2017, selon préavis 7/2017;
3. de prendre acte que le financement a été assuré par un emprunt de CHF 2'000'000.- conformément à la décision du 21 juin 2017, par les apports extérieurs et la trésorerie communale tels que décrits dans les préavis 7/2017 et 3/2020;
4. qu'il n'y a donc pas lieu d'accorder un crédit supplémentaire, compte tenu que le coût net de la construction s'élève, pour la commune, à CHF 2'963'946.30;
5. D'accepter l'amortissement du crédit qui passe de CHF 91'000.- (montant indiqué dans le préavis 7/2017) à CHF 89'900.-.

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2020 : «Remplacement de la conduite d'eau potable de la route du Moulinet»

Dans sa séance du 1er juillet 2020,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 4/2020 du 18 mai 2020;
 - ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
a décidé
(à l'unanimité)
1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 131'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la route du Moulinet;
 2. d'amortir cet investissement par la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite et le solde, sur une durée de trente ans, par prélèvements du compte 9280.06 «financement spécial réseau d'eau potable» conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2020 : «Remplacement des engins de jeux et mise en conformité de la place de jeux du préau scolaire»

Dans sa séance du 1er juillet 2020,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 5/2020 du 18 mai 2020;
 - ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
a décidé
(à l'unanimité)
1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 77'200.-, destiné au remplacement des engins et mise en conformité de la place de jeux du préau scolaire;
 2. d'autoriser le financement par la trésorerie courante;
 3. d'amortir l'investissement par la part due de l'ASIVenoge de 2/3 sur 10 ans; amortissement reporté aux comptes de l'ASIVenoge ainsi qu'un intérêt de 1.5% à ce qu'aurait coûté l'emprunt, par un prélèvement de CHF 12'200.- du fonds «fonds entreprise pour classes de Vufflens-la-Ville» et le solde par un amortissement unique sur l'exercice 2020.

Le Bureau du Conseil communal comprend les instances suivantes pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

Présidence

Hervé Bandini, Président
Stéphanie Reda, Vice-Présidente

Secrétariat

Regula Heck-Tobler, secrétaire
Noémie Girard, secrétaire suppléante

Scrutatrice / scrutateurs

Jean-Marc Lüscher et Roberto Baldicchi
Diana Duperrut, scrutatrice suppléante

COMMISSIONS PERMANENTES :

Commission de gestion

Pascal Berchier, Président
Samuel Berthoud
Caroline Sennwald
Guillaume de Buren
Laurent Corbaz

Commission des finances

Quentin Riva, Président
Fanny Falconnet
Cynthia Fivaz
Pierre Alain Cochand
Ludovic Jaugey

Commission de recours en matière d'imposition

Stéphanie Goldstein Moret, Martine Nicollerat et Alain Vienet

Commission ASICoPe

Diana Duperrut, membre et Martine Nicollerat, suppléante

Délégation AIEV

Bernard Büttiker, David Goy, Patrick Vigouret, Yves Trottet, Michel Equey, Olivier Berthoud (représentant la Municipalité), Samuel Berthoud (1er suppléant), Pascal Berchier (2e suppléant)

Association intercommunale, piscine couverte des Chavannes

Michel Equey, délégué et Diana Duperrut, suppléante

Association scolaire intercommunale ASIVenoge

Stéphanie Reda et Jean-Claude Stucky, délégués, Fanny Falconnet, suppléante

Les brèves de la Municipalité – Olivier Duperrut, syndic

Personnel communal

Comme annoncé lors de la séance du 11 décembre 2019, M. Chopard a quitté son poste fin janvier pour retourner dans sa région neuchâteloise.

Dès le 1er avril, il a été remplacé par Patrice Panchaud, lequel habitait déjà notre village. Vous trouverez ses coordonnées sur le site internet communal. Je profite de cette soirée pour le présenter, à celles et ceux qui ne le connaissent pas encore, car il est présent dans la salle. Bienvenue Patrice.

Je profite également pour remercier notre huissier/concierge Nelso Batista pour avoir assuré le service de piquet neige et gérer la période entre la fin du contrat de M. Chopard et l'arrivée de M. Panchaud et permis la meilleure transition possible.

Soutien à notre restaurateur

Etant donné que le restaurant Le Marteley a dû fermer durant toute la période du COVID-19, la Municipalité a décidé d'accorder à M. Branco une baisse de loyer de 50% en guise de soutien face à ce contexte particulier. Je rappelle que durant ces deux mois l'épicerie a pu rester ouverte ainsi que l'agence postale.

Tribunal des mineurs

Comme il a été annoncé au Conseil communal, la Municipalité a déposé plusieurs plaintes pénales pour dommages à la propriété.

Une partie des plaintes est traitée actuellement par le Tribunal des mineurs qui a entendu, le 27 mai dernier, une délégation municipale. La Municipalité a décidé de maintenir les plaintes déposées et de demander une indemnité d'env. Fr. 12'000.- .

Naturalisation

Pour faire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois, deux dossiers nous sont parvenus.

Dans le cadre du 1er dossier, la Municipalité a émis un préavis négatif au vu de l'arriéré d'impôts du requérant, lequel a fait recours au Tribunal contre notre décision. La CDAP a rejeté le recours et confirmé la décision municipale, à charge au requérant de payer des dépens à la Commune.

Le 2e dossier a été envoyé au Service de la Population avec un préavis favorable.

Commission de recours

Le 24 avril dernier, la Municipalité a demandé à la Commission de recours de siéger et de se prononcer sur un recours reçu dans le cadre d'une contestation d'un bordereau final de contributions en matière de police des constructions.

Le Président a été tenu au courant de la démarche.

Commission communale d'urbanisme

Depuis le début d'année, la Municipalité a sollicité les services de la CCU dans le cadre de trois dossiers de police des constructions. En parallèle, la Municipalité a également envoyé les avant-projets au bureau technique ainsi qu'à la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

Parcelle communale 930 – DDP

Pour faire suite à l'adoption du préavis 12/2019, la Municipalité s'est rendue chez Me Terrier le 17 janvier dernier pour signer un acte de promesse de constitution de DDP, avec la société Demaurex SA.

A ce jour, la Municipalité, accompagnée de notre service technique, a déjà rencontré deux fois les représentants de cette entreprise et leurs architectes pour finaliser le dossier qui sera vraisemblablement soumis à l'enquête publique à la rentrée scolaire.

Nomination au CoDir AJERCO & au CoDir ASIVenoge

J'ai le plaisir d'accueillir à la table municipale Caroline Jaugey, à qui je souhaite également la bienvenue parmi nous.

Je profite également de vous informer qu'elle a été élue au Comité de direction de l'AJERCO (Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay) ainsi qu'au Comité de direction de l'ASIVenoge (association scolaire intercommunale de la Venoge).

Olivier Berthoud, Municipal

ASPIC (Piscine intercommunale des Chavannes, à Cossonay)

La pandémie Covid-19 a quelque peu retardé les travaux de construction.

A ce jour, l'ouverture reste cependant prévue à la rentrée d'août 2021.

Michel Gruaz, Municipal

Domaine de l'eau

L'EIEVMV a distribué au début du mois de juin un courrier tout ménage, relatif à la présence de métabolites ou produits de dégradation de chlorothalonil dans notre eau. Une analyse récente indique que celle-ci présente un taux supérieur à celui fixé récemment. Il convient cependant de relativiser la chose car, dès août 2019, le gouvernement fédéral, en déclarant pertinents lesdits métabolites, a abaissé la limite d'un facteur 100. En effet, les valeurs limites sont passées de 10 millièmes de gramme par litre d'eau souterraine à seulement 0,1 millièmes. En comparaison c'est comme si de 120 km/h sur l'autoroute on vous obligeait de rouler à 1,2 km/h.

Sans vouloir être polémique, l'OSAV fixe la limite à 0,1 et simultanément communique par écrit : « Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées ». Malgré cela la confédération met les cantons sous pression et ceux-ci reportent la responsabilité de résoudre le problème sur les distributeurs d'eau, donc les municipalités. En ce qui concerne les distributeurs, ils ont 2 ans pour fournir une eau respectant la nouvelle norme. Le fait que l'épandage de chlorothalonil ait été interdit depuis le début de 2020 pourrait nous aider, à moyen terme, à arriver à cet objectif. Par ailleurs, le nombre de distributeurs confrontés à cette problématique augmente dans de telles proportions qu'il n'est pas exclu qu'un délai prolongé puisse être accordé. A titre indicatif il n'existe pas à ce jour de filtrage possible de ces métabolites.

Réseau d'eau

Deux fuites sur conduites privées, dont une située devant l'ancienne laiterie sur la Grand-Rue, ont été déplorées. Les micros installés nous indiquent que notre réseau ne présente momentanément pas de pertes d'eau conséquentes.

Nous allons prochainement procéder, dans la chambre souterraine située devant l'église, au remplacement des vannes obsolètes et plus fonctionnelles du tout par des vannes de nouvelles générations. Cet investissement figure au budget 2020. Dès le 09 juillet, la circulation dans la Grand-Rue, au niveau du carrefour avec la rue de la Poste, sera difficile durant quelques jours, tandis que les bordiers de toute la Grand-Rue et de la rue de la Poste subiront une coupure d'eau, en principe le 15, durant toute une journée. Les informations nécessaires seront préalablement distribuées dans les boîtes aux lettres.

Servitudes

Par souci de mise en conformité, 13 servitudes de passage de conduites d'eau communales sur des parcelles privées seront prochainement inscrites au registre foncier. Des mandats ont été donnés tant au géomètre qu'au notaire.

Mobilité P+R

Les CFF ont mis à ban leur parcelle de la gare mais ne dénoncent pas encore les contrevenants. A ce jour aucun panneau ne signale l'interdiction de parcage. Du côté des CFF nous n'avons pas de nouvelles officielles quant à l'état d'avancement de l'étude visant à la création d'un P+R.

Mise de bois

Covid oblige nous avons dû renoncer à la mise de bois. Pour tout achat de bois, les intéressés peuvent s'adresser à notre boursière.

Bâtiment de service CFF

La Municipalité a reçu récemment une délégation des CFF à ce sujet.

- Comme vous en avez été informés lors de la séance publique qui a été organisée il y a quelques mois par les CFF, l'objectif de la grande régie est la réalisation d'une double diagonale autorisant l'entrée et la sortie des trains de la zone SEVA depuis le Nord.
- L'actuel bâtiment de service du quai 1 ne permet pas d'accueillir l'enclenchement des installations de voies planifiées. Aussi, pour des raisons techniques telles que distances entre les signaux et l'enclenchement, un nouveau local à relais doit être construit le plus près possible des aiguilles à commander.

- Deux endroits étaient envisagés par les CFF :

Le premier sur la parcelle 930, promise en DDP à l'entreprise Demaurex. Pour rappel, la promesse de constitution d'un DDP mentionnait une telle réserve, soit la mise à disposition éventuelle d'une surface de 300 m² en faveur de la société CFF SA. Compte tenu des besoins de notre futur superficiaire, la Municipalité souhaitait pouvoir éviter à tout prix cette implantation sur la parcelle 930.

Le second sur la parcelle 1212, colloquée en zone de verdure, et qui ne permet aucune construction autre qu'un éventuel P+R ou un bâtiment de service érigé par les CFF. La Municipalité est intervenue à maintes reprises auprès des CFF pour que le bâtiment de service soit envisagé sur notre parcelle 1212.

- Aussi, lorsque les CFF nous ont présenté récemment leur projet sur la parcelle 1212, nous avons accueilli la nouvelle avec satisfaction, d'autant plus que l'accès projeté a été étudié de manière à être compatible avec l'accès des éventuels futurs usagers du P+R.

Pour les CFF, il est impératif d'ériger un tel bâtiment sur une parcelle qui leur appartient. Il n'est donc malheureusement pas question de leur accorder un DDP mais bien de leur vendre la surface nécessaire soit 574 m². Le prix au m² proposé par les CFF correspond à la valeur réelle du terrain mais la Municipalité va négocier âprement afin d'obtenir les meilleures conditions possibles. Nous devons tout de même tenir compte du fait que, sans accord de gré à gré, les CFF sont en droit d'ouvrir une procédure d'expropriation auprès de la commission fédérale d'estimation (CFE) afin d'obtenir la possession des terrains nécessaires. Cette commission traite aussi tout éventuel litige financier en lien avec l'acquisition.

- Les CFF prendront entièrement à leur charge, quel que soit le type de gestion ultérieure, la création de l'accès multimodal compatible avec le développement d'un éventuel futur P+R.

- Une campagne de mesure des vitesses de circulation routière a été réalisée par les CFF et, compte tenu de vitesses réduites à l'endroit de l'accès, la DGMR a donné son accord pour la réalisation de celui-ci. C'est une excellente nouvelle, tant pour l'accès au bâtiment de service des CFF que pour l'éventuel futur P+R car pour la DGMR c'était une condition sine qua non.
- Les CFF prévoient de déposer le dossier d'approbation des plans auprès de l'OFT d'ici fin juillet. L'OFT demandera ensuite au Canton d'ouvrir une enquête publique, laquelle dure 1 mois et les oppositions sont à adresser à l'OFT.
- Au terme de l'instruction du dossier menée par l'OFT, cet office délivre la décision d'approbation des plans. Si la décision ne fait pas l'objet de recours, les travaux peuvent alors commencer. A la fin des travaux un abornement des nouvelles limites sera effectué à la charge des CFF.

Eric Maeder, Municipal

Postulat

Suite au postulat déposé par Monsieur Yves Trottet au Conseil Communal du 11 décembre 2019 (enjeux d'une mobilité sécurisée), la Municipalité a mandaté une commission composée de Madame Martine Nicollerat et Messieurs Joseph Vanderweckene, Guillaume De Buren, David Goy et Yves Trottet pour étudier ce dossier et transmettre les réflexions à la Municipalité dans le but de l'aider à rédiger le rapport qu'elle présentera ensuite au Conseil communal.

Véhicule et matériel voirie

Des travaux importants ont été effectués sur le Reform soit le remplacement de l'embrayage, la réparation d'un vérin ainsi que quelques travaux de carrosserie afin de pouvoir présenter le véhicule au contrôle technique. Les factures ne nous sont pas encore parvenues.

La machine à haute pression type Karcher a été remplacée après plus de 20 ans d'utilisation car on ne trouvait plus les pièces pour la réparer.

Route RC 176

Comme déjà annoncé, nous allons profiter de refaire le tapis bitumineux depuis l'entrée du village jusqu'à L'Arzillier - au tarif cantonal. Le canton nous alloue un subside de 34 % sur les travaux. Si la météo le permet, la pose du tapis est prévue pour le 15 juillet.

La route sera élargie à 6 mètres.

Projet Perséides

Notre Commune rejoint l'édition 2020 du Projet Perséides qui prévoit d'éteindre l'éclairage public dans la nuit du 12 au 13 août, de 22h à 4h.

Cette nuit constitue le point d'orgue de la pluie d'étoiles filantes des perséides avec plus d'une centaine par heure. Un spectacle grandiose. Ce dernier pourrait malheureusement être occulté par nos lumières, ce qui serait regrettable.

Ce n'est pas loin de 100 Communes du Canton qui ont adhéré à ce projet.

Site internet

Le site communal va être rafraîchi par la société INETIS avec la modification de la page d'accueil, la possibilité de consulter la disponibilité des salles à louer, ainsi que d'autres améliorations. Ces modifications se feront dans le courant du mois de juillet.

Caroline Jaugey, Municipale

Jubilés

En ces temps perturbés nous avons quand même eu l'honneur de pouvoir fêter plusieurs jubilés en ce début d'année 2020.

Comme le veut la tradition, une délégation municipale s'est rendue au domicile de nos concitoyens leur apportant un présent ainsi que les meilleurs vœux des autorités.

- Le 17 février 2020 chez M. et Mme Bulle pour fêter leurs noces d'or.
- Le 19 mars 2020 chez M. et Mme Trentaz pour fêter leurs noces d'or.
- Le 16 juin 2020 chez Mme Wehrli pour fêter son 90ème anniversaire en compagnie de ses 3 enfants.
- Le 23 juin 2020 chez Mr et Mme Rapp pour fêter leurs noces d'or.

Nous n'avons malheureusement pas pu nous rendre chez M. et Mme Pislser ni chez M. et Mme Barbey qui fêtaient eux aussi leurs noces d'or, nous leur adressons néanmoins tous nos meilleurs vœux.

Déchetterie – Gestion des déchets

L'opération « coup de balai » qui était prévue le 4 avril dernier a dû malheureusement être annulée à cause du Covid-19.

Mais ce n'est que partie remise et nous vous attendons nombreux en 2021 pour la prochaine opération « coup de balai ».

La déchetterie de la grande salle sera dorénavant fermée le week-end du samedi 18h au lundi matin et ce dans un souci de respect du voisinage.

Un nouveau container a été installé dans le village au coin de la Grand-Rue et de l'Arzillier.

Un second container pour cartons et papiers a été installé à l'Auberge du Marteley, nous profitons de rappeler ici que les containers situés sur le parking de l'Auberge du Marteley sont exclusivement réservés au restaurant et au tennis.

Cantine scolaire et accueil de l'après-midi

Afin de pouvoir obtenir l'autorisation d'exploiter pour notre cantine scolaire et notre accueil de l'après midi « Pic et Croc » nous avons dû nous mettre en conformité avec le nouveau cadre de référence parascolaire de l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire) entré en vigueur le 1er août 2019.

Dans ce cadre, il a été mis un accent particulier sur le rôle de direction et le taux d'encadrement par des professionnels ayant un niveau de formation nécessaire à assurer les missions inscrites dans la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) art 3a.

De ce fait nous avons dû recruter une professionnelle titulaire d'un diplôme ES (éducatrice spécialisée). Cette personne assumera dès le 10 août 2020 le poste de responsable cantine, il s'agit de Mme Tania Gysler.

Nous tenons à remercier vivement Mme Marie Berthoud qui a tenu ce rôle de responsable cantine depuis son ouverture en 2011 et qui a permis à notre cantine scolaire de croître et d'évoluer en accord avec les besoins des parents et des enfants. Marie reste bien évidemment au sein de notre cantine scolaire et aura plaisir à accueillir vos enfants dès la rentrée d'août 2020.

Du fait de ces changements imposés par ces nouvelles normes, la charge salariale incombant à la commune s'est accrue. Nous sommes dès lors contraints d'ajuster les tarifs de la cantine Pic&Croc.

A compter de la rentrée scolaire 2020-2021 les nouveaux tarifs s'appliqueront :

- Midi : coût du repas + prise en charge = CHF 21.- (dont CHF 3.- de subventions de l'Asivenoge), coût à la charge des parents pour le repas et la prise en charge = CHF 18.-
- Après-midi : coût à la charge des parents pour le goûter et la prise en charge = CHF 18.-.

Ajerco

Le Conseil intercommunal s'est tenu en date du 11 juin 2020 à Daillens.

- Le préavis 01/2020 concernant les comptes de fonctionnement et le rapport de gestion a été adopté à l'unanimité.
- Election de deux nouveaux membres du Comité directeur ainsi que du nouveau président M. Yves Jauner.
- Election du nouveau bureau du Conseil intercommunal.

Ouverture de la garderie « la Mexsonnette » à Mex dès le 1er octobre 2020 avec 22 places

Ouverture de l'UAPE « les p'tits Guêpiers » à Penthaz dès le 24 août 2020 avec 24 places.

Asivenoge

Le Conseil Intercommunal de l'Asivenoge s'est tenu le mardi 23 juin 2020 à Penthaz

- Election du nouveau bureau du Conseil Intercommunal
- Assermentation d'un nouveau membre du Codir
- Adoption du préavis 01/2020 sur les comptes 2019
- Adoption du préavis 02/2020 « demande d'augmentation du plafond d'endettement de l'Asivenoge » passant de 20 à 30 millions de francs.

Les travaux des nouveaux pavillons provisoires à Penthalaz, qui abriteront 4 nouvelles classes, sont presque finalisés et pourront accueillir les élèves dès la rentrée d'août 2020.

La commission d'urbanisme et le nouveau comité de pilotage se réuniront le 7 juillet 2020 concernant le nouveau projet d'agrandissement du collège du Cheminet à Penthalaz.

Asicope

En remplacement de Mme Ingrid Rossel, M. Christian Liard municipal de la commune de Lussery-Villard a déposé sa candidature pour intégrer le comité directeur pour les communes du pôle Venoge.

Sociétés locales et manifestations

La soirée de gym a du malheureusement être annulée en raison du Covid -19.

Il en a été de même pour les soirées de l'Harmonie du Pontet.

Nous nous réjouissons de les retrouver en 2021.

Dans ces mêmes circonstances, et au vu des restrictions sanitaires imposées pour lutter contre la propagation du virus, nous ne serons malheureusement pas en mesure d'organiser la fête du 1er août.

Nous remercions néanmoins la Société de jeunesse ainsi que l'Harmonie du Pontet qui avaient répondu présentes dans l'éventualité où le 1er août aurait pu être fêté dans notre village.

Le marché artisanal de Vufflens-la-Ville, qui devait se tenir cette année le 29 août et qui devait fêter ses 20 ans, n'aura malheureusement pas lieu non plus.

Nous nous réjouissons de fêter dignement l'an prochain ce 20ème marché.

La sortie des aînés, qui se fait traditionnellement au mois d'août, sera décalée afin de ne prendre aucun risque.

Mais nous comptons bien que cette belle journée, tant attendue par nos aînés, ait lieu en 2020, très certainement en octobre ou novembre pour autant que la situation sanitaire nous le permette.

Prochaines séances du Conseil Communal

- Mercredi : 2 septembre 2020, à 19h30
- Mercredi : 28 octobre (arrêté d'imposition)
- Mercredi : 16 décembre (budget 2021)



Info déchets



Déchèterie de la Grande Salle

Heures d'ouverture : du lundi à 8h au samedi à 18h

Nous vous remercions de ne pas déposer vos déchets devant la porte, hors des heures d'ouverture !

Le container à verre est exclusivement réservé aux locataires de la Grande Salle !

Un ramassage mensuel porte-à-porte ayant lieu, les verres sont à déposer dans vos propres containers ou à sortir la veille du passage du camion.

Les déchets spéciaux ménagers (DSM) sont à remettre à notre employé communal le mardi de 17h à 18h (veille du ramassage des encombrants), à la déchèterie de la Grande Salle.

Sont considérés comme DSM et repris gratuitement : médicaments, thermomètres, tubes néon, peintures, vernis, colles, décapants, dissolvants, produits de traitement du bois ou de nettoyage, produits inflammables (essence, pétrole, etc.).



Afin d'éviter l'éventrage des sacs taxés par des renards ou autres animaux, les sacs qui ne peuvent pas être mis dans un container, doivent impérativement être déposés sur la chaussée le matin du jour du ramassage, et non la veille !



LE POSTE MOBILE

LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La présence régulière du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. Offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.)

URGENCE

117

POSTE MOBILE

079 220 24 72

079 808 50 18

VUFFLENS-LA-VILLE

mardi 21 juillet 2020

Le matin



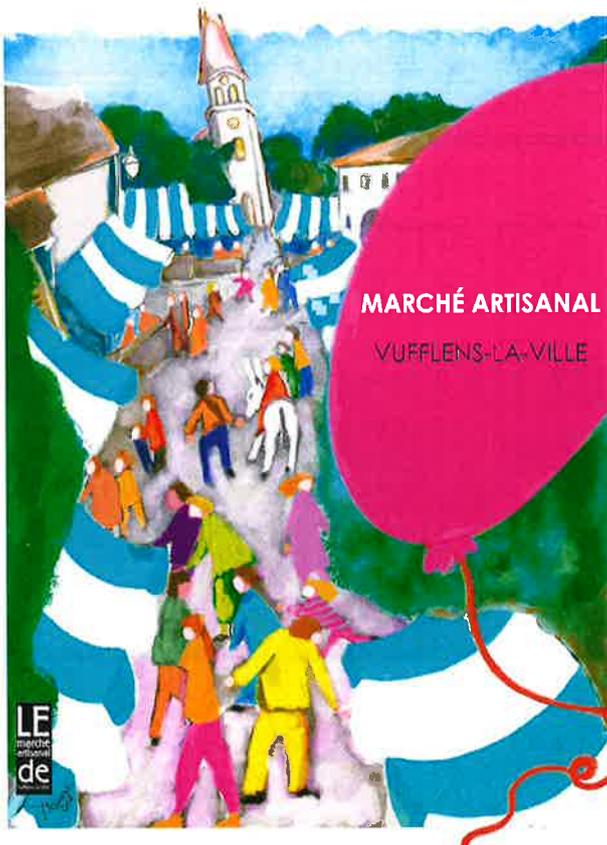
commune@vufflens-la-ville.ch

Annulation de la fête nationale et du marché artisanal 2020 de Vufflens-la-Ville

En raison du Covid-19 et au vu des restrictions sanitaires imposées pour lutter contre la propagation du virus, la Municipalité a décidé d'annuler la fête du 1er août. Elle remercie la population de sa compréhension.

La Municipalité





Vu la situation sanitaire actuelle, l'Etat de Vaud a émis la Directive COVID-19 sur l'exploitation des marchés alimentaires et non alimentaires.

Celle-ci exige une série de mesures telles qu'une distance entre les stands, de la distanciation sociale, une gestion des flux de personnes, des règles d'hygiène, une présentation d'un concept, etc.

Ces mesures ne rentrant pas dans l'esprit de notre marché, le comité renonce à l'organisation de l'édition 2020 et se réjouit de vous retrouver le 28 août 2021.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le GSL

Nouveau coronavirus

Actualisé au 3.6.2020

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:** 

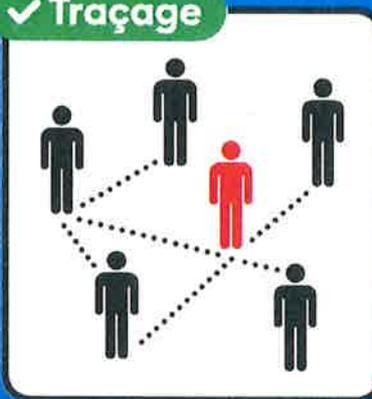
Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage



Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine



En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :



Garder ses distances.



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains.



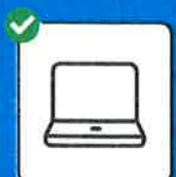
Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.



Si possible, continuer de travailler à la maison.

www.ofsp-coronavirus.ch


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

Archives



Département
de
l'Instruction publique
et des
Cultes

1^{er} SERVICE
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Lausanne, le 20 avril 1928

A la Municipalité

VUFFLENS -la-VILLE

Messieurs,

Réponse à lettre du

N^o 754

Au moment où va s'ouvrir une nouvelle année scolaire, et après examen attentif des rapports d'inspection et de promotion concernant les écoles de votre commune, nous nous voyons dans la nécessité d'intervenir auprès de vous pour que soit résolu le plus tôt possible la question d'un local convenable destiné à la 2^{me} classe de Vufflens.

D'après le "tableau des notes" de la 1^{ere} classe, quatre élèves sur trente-sept ont été malades durant toute la dernière année scolaire, et leur santé exigera probablement de sérieuses précautions. Ce fait, unique dans le canton, vous met dans l'obligation de placer les enfants confiés à l'école dans les meilleures conditions hygiéniques possibles. Or, le local où vivent les 31 élèves de votre 2^{me} école est manifestement insuffisant en surface, en volume, en matériel. L'escalier qui y conduit est en bois, ce qui est déjà une tolérance incompréhensible de la Commission du feu; les W.C. sont d'un autre âge et la rue du village, très exposée aux courants d'air, tient lieu de préau de récréation. Si la salle elle-même est proprement peinte, par contre, l'aération et l'éclairage y laissent à désirer; quant aux pupitres des élèves, on peut les ranger dans les plus inconfortables parmi ceux qui sont en usage dans le canton. Serrés dans des bancs qui se touchent, la plupart des enfants sont ainsi emprisonnés pour plusieurs heures, sans que la maî-
(tresse



ait la possibilité de s'approcher d'eux pour une explication ou un contrôle..

A Vufflens, le nombre des enfants en âge de scolarité s'est abaissé à un point qui permettrait de faire passer en lère classe toute la division II/1 (élèves de 9-10 ans), en chargeant l'institutrice de recevoir en échange les enfants de six ans; mais, avec la salle dont vous disposez, nous ne pourrions accorder l'autorisation d'y recevoir les enfants à un âge où leur vulnérabilité est plus grande encore.

Si la difficulté de trouver ou de créer un autre local a toujours fait reculer la solution du problème posé devant les autorités de votre commune, les circonstances sont devenues telles que tout renvoi nous paraît impossible: nous vous demandons avec insistance de mettre sans retard à l'étude la question des locaux scolaires. Si rien n'était fait avant l'hiver, nous aurions le regret de remettre l'affaire au Conseil d'Etat en lui proposant une notable diminution du subside annuel payé à votre commune.

Agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le Chef du Département

A l'époque, la distance sociale était méconnue.

Documents extraits de nos archives par Mme Edith Gruaz, responsable



La Municipalité recherche des personnes intéressées par le service de

PATROUILLEURS-EUSES SCOLAIRES REMPLACANT(E)S

Le patrouilleur doit occuper le poste 10 à 15 minutes avant le début des classes et s'y trouver 2 à 3 minutes avant la fin des cours. Il reste en place jusqu'à ce que la majorité des élèves ait traversé. Cela représente 4 prestations d'une demi-heure par jour, sauf pour le mercredi (2 prestations).

Cette activité est rémunérée Fr. 26.- brut/heure. Formation (1h), matériel et habillement fournis par la Commune.

Pour vous annoncer ou pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à l'administration communale au 021 701 32 55 ou par mail commune@vufflens-la-ville.ch.

La Municipalité



OBJETS TROUVES

Une grande quantité d'objets trouvés de toute nature, non réclamés, attendent leurs propriétaires au Bureau communal.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir venir chercher ces objets durant les heures d'ouverture **jusqu'au vendredi 24 juillet prochain.**

Tous les objets non réclamés à cette date seront amenés aux points de recyclage adéquats (habits, etc.). Nous vous remercions de votre diligence.



Bienvenue sur le Projet Perséides !

Notre objectif est d'éteindre l'éclairage artificiel dans toute l'Europe, chaque année, durant la nuit du 12 au 13 août.

Pourquoi ?

Parce que cette nuit constitue le point d'orgue de la pluie d'étoiles filantes des Perséides, plus d'une centaine par heure. Un spectacle grandiose. Ce dernier est malheureusement occulté par nos lumières et reste invisible. La Voie lactée, notre galaxie, nos étoiles nous sont cachées tout au long de l'année.

Or, l'observation de notre ciel nocturne a une importance indéniable, du point de vue scientifique, culturel et spirituel. Observer les étoiles est un droit fondamental !

A défaut de réclamer la lune, nous demandons juste une nuit par année. Quelques heures de nuit qui nous sont rendues. Pour nous accorder un moment d'observation, d'émerveillement, de sérénité. Un moment pour nous connecter au ciel, pour laisser notre imagination vagabonder, pour nous inspirer, pour comprendre, pour nous situer, petits humains, au milieu de l'immensité de l'univers, pour rêver. Et pour nous souvenir que la nuit est belle et pleine de couleurs.

Nicolas Genoud, Président du Projet Perséides

www.projet-perseides.org

Notre commune rejoint l'édition 2020 du Projet Perséides et accepte d'éteindre son éclairage public dans la nuit du 12 au 13 août 2020, de 22h à 4h.

La Municipalité



INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

CANICULE

RESTER AU FRAIS



CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS

Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau: fruits, salades, légumes et produits laitiers
- Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique



En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde
0848 133 133
- En cas d'urgence vitale appeler le **144**

EMONDAGE DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES

RAPPEL TOUTE L'ANNEE

Emondage des haies

- à la limite de propriété
- à une hauteur maximale de 0.60m lorsque la visibilité doit être maintenue et 2m dans les autres cas.

Elagage des arbres

- au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur.
- au bord des trottoirs : à 2,50m de hauteur et à la limite de propriété.

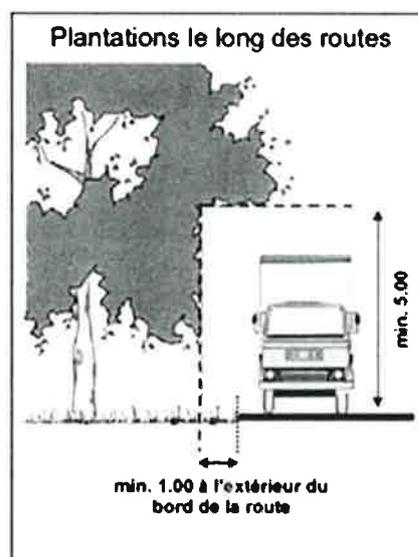
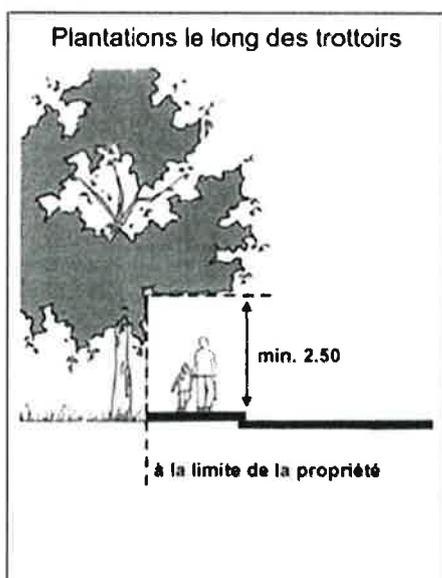


L'éclairage public doit être dégagé de toutes branches.

Parcelles incultes

Suivant les art. 123 à 128 et 142, alinéa 8 du code rural et foncier du 8.12.1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées afin qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ces travaux le plus rapidement possible, **dernier délai au 31 juillet 2020**, faute de quoi ils pourraient être dénoncés et ces tâches exécutées d'office à leurs frais.



Location du 1er étage de La Seringue



La Municipalité souhaite louer le 1er étage de ce bâtiment. Celui-ci peut être utilisé comme bureau ou pour d'autres usages en accord avec la Municipalité.

En cas d'intérêt, veuillez-vous adresser directement au bureau communal (021 701 32 55).



Renoncement à la mise de bois 2020

Compte tenu de la situation sanitaire découlant de Covid 19, la Municipalité a décidé de renoncer à la mise de bois 2020 telle qu'annoncée.

Les intéressés commanderont les stères souhaités directement auprès de notre boursière, Mme Dominique Nijenhuis, au 021 701 24 96 du lundi matin au mercredi à midi.

Prix de vente : Stères de hêtre Fr. 85.- / Stères de chêne Fr. 75.-

Notre entreprise forestière EFOL, M. Stéphane Buffat à Sullens, est disposée, sur demande tél. au 079 611 72 52, à couper et livrer le bois à domicile.

La Municipalité vous remercie de votre compréhension.

Voyage Avec Nous!

A la bibliothèque de Vuflens-la-Ville on trouve :

Vice-Versa [film]



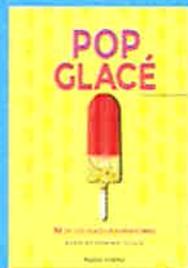
DISNEY, W.

Mega bug.
Les lapins crétins



Bande dessinée

Pop glacé : 50 délices
glacés aux fruits frais



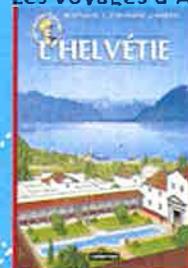
La vie mensongère
des adultes



FERRANTE, Elena

Roman adultes

L'Helvétie.
Les voyages d'Alix



Documentaire ado

Alerte à la Bibliothèque
nationale



POMPEL, Ch.

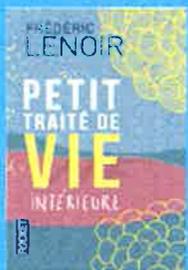
Jeunesse

La biodiversité. Hubert
Reeves nous explique



Dès 9 ans

Petit traité de vie
intérieure.



LENOIR, F.

NIP3

Lou a soif



ASHBE

Album pour les bébés

Le soleil des Scorta



GAUDÉ

Livre sonore

Le retour du roi.
Le seigneur des anneaux



TOLKIEN

Livre sonore

Des livres qui racontent des histoires
Des livres pour jouer
Des livres pour apprendre
Des histoires à écouter
Des films

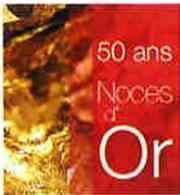
Sous l'océan



Livre jeux

Comme chaque été, la bibliothèque vous prête un grand nombre des livres pour vos vacances, que vous pouvez garder jusqu'à la rentrée scolaire !

Horaires pendant les vacances : Les jeudis 17H - 18H30.



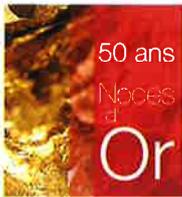
Nos vives félicitations à l'occasion des noces d'or



Antoinette et Maurice Bulle



Claudine et Jean-Pierre Trentaz



Nos vives félicitations à l'occasion des noces d'or



Christine et Georges-André Rapp



**Nos vives félicitations
à l'occasion du nonantième anniversaire
de Mme Ruth Wehrli**



NOUVEAU PROGRAMME DE SPORT POUR LA SANTE:

L'ART DU KATA vous connaissez ?

Venez découvrir l'art du kata, tout en douceur !

Exercices de mobilité et de coordination destinés aux **adultes** et aux **ainés** :

Mardi 11:00-12:00 : en principe dehors (selon la météo)

Vendredi 11:00-12:00 : en principe dehors (selon la météo)

Vendredi 19:30-21:00 : au dojo

INFORMATIONS : n'hésitez pas à m'appeler au 079 3013138

KARATE SPORTIF & TRADITIONNEL

Comment débiter le karaté à Vufflens-la-Ville ?

Cours **ainés et séniors** :

Vendredi 11:30-12:00 : dehors (selon la météo)

Cours **enfants** :

Jeudi 16:30-17:30 : groupe débutants

Cours **adultes** :

Vendredi 19:30-21:00 : pour tous

Prépare ta ceinture noire !

REPRISE DES COURS LE 1 SEPTEMBRE 2020

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS : www.ekts.ch



FSG VUFFLENS-LA-VILLE

Horaires des leçons de gym

Année scolaire 2020-2021

Nos cours reprennent la semaine du 31.08.2020

www.stv-fsg.ch

Complet

Gymnastique Parents-enfants :

Dès 2 ans 1/2

Le mardi de 16h25 à 17h20

Gymnastique Infantile:

Pour les enfants de 1P et 2P

Le mardi de 17h20 à 18h20

Gymnastique aux agrès 1 :

Pour les enfants de 3P à 6P

Le mercredi de 17h00 à 18h00

Gymnastique aux agrès « compétition »

Le mercredi de 17h45 à 19h00

Gymnastique aux agrès 2 :

Pour les enfants dès la 7P

Le mercredi de 18h45 à 20h00

Jeunes Gymnastes mixtes :

Pour les enfants de 3P à 6P

Le jeudi de 17h30 à 18h45

Sport-Athlé mixte:

Pour les enfants de 7P à 9P

Le mardi de 18h30 à 19h45

Multi Sports mixtes :

Pour les adolescents dès la 10P

Le jeudi de 18h45 à 20h00

Interval training mixte :

Cours cardio musculaire

De 14 à 99 ans

Le mardi de 20h00 à 21h00

Présidente : S. Lasserre 079/793.11.68 Caissière : N. Jaquier 079/604.97.11

www.vufflens-la-gym.ch (les demandes d'admissions sont à remplir directement sur notre site)

Pour nous contacter par mail : fsg.vufflens@bluewin.ch



ENSEMBLE POSONS DES NICHOURS



Fin d'un printemps particulier, début d'un été pas comme les autres !

A quelques pas de chez nous, le village fait place à la campagne où l'on entend quelques rares chants d'alouettes dans les champs cultivés. Par-ci, par-là, le ballet des hirondelles et des martinets noirs, le vol d'un faucon crécerelle, semblant immobile dans les airs, guettant ses proies. Les intelligentes corneilles noires ne passent pas inaperçues, nombreux points noirs au milieu des champs !

Juste après avoir longé quelques haies, enfin l'ombre et la fraîcheur de la forêt ! Havre de paix bienvenu dans un déconfinement tant attendu !

Pour la nature, pas question de virus ni de silence ! C'est à qui chante le plus fort !

Un vrai plaisir d'entendre la fauvette à tête noire et son joli chant flûté, le troglodyte mignon, petit par sa taille mais puissant par son chant, le tic-tac monotone du pouillot vélocé. Quant au peu farouche rougegorge familier, il semble vouloir signaler à la grive musicienne, à la sittelle torchepot ou au pigeon ramier, que lui aussi est bien là.

Retour dans notre village, et coup d'œil dans les jardins et vergers pour y apercevoir les niohoirs à mésanges, construits et posés au printemps dernier, avec deux classes de l'école de Vufflens-la-Ville.

Sur les vingt niohoirs, répartis entre Vufflens-la-Ville et Mex, une grande partie d'entre eux ont été occupés, et plusieurs nichées ont déjà pris leur envol.

BON VENT

Un grand merci

Aux institutrices pour avoir accepté de participer à mon projet.

Aux habitants et agriculteurs de Vufflens-la-Ville et Mex qui ont accueilli les niohoirs.

Aux généreux donateurs qui m'ont aidée financièrement.

A la Municipalité pour son soutien.

Un immense merci aux enfants des deux classes qui ont participé à ce projet avec une grande motivation, montrant ainsi leur intérêt et leur sensibilité à la protection des oiseaux.

Marceline Touati



M Le Vin vous propose des COFFRETS DEGUSTATION CÔTES DU RHÔNE

LIVRAISON GRATUITE

20 KM AUTOUR DE VUFFLENS-LA-VILLE



Coffret Apéro

(1 vin rosé, 3 vins blancs, 2 vins rouges)

CHF 72.-

Coffret Grillades

(1 vin rosé, 5 vins rouges)

CHF 87.-

Coffret Découverte Mixte

(1 vin rosé, 1 vin blanc, 4 vins rouges)

CHF 80.-

Coffret Découverte Rouge

(6 vins rouges)

CHF 98.-

Coffret Découverte Bio

(6 vins rouges bio et/ou biodynamie)

CHF 95.-

Coffret Prestige

(6 de mes meilleurs vins rouges)

CHF 150.-

NOUVEAU cubi rouge 5 litres

CHF 30.-

**Tous les vins sur
www.mlevin.ch**

Info/commande: Sylvie Mahé

Cuvillard 9 – 1302 Vufflens – 078 756 68 53

Nouvelle

Crèche

Dès le 24 août 2020

À Penthaz



Horaire: 7h - 18h30
Enfants dès 18 mois

021 862 71 91



facebook.com/Lesptitstartreux

lesptitstartreux.ch



Garderie les P'tits Tartreux - Rue du Bornalet 1 - 1303 Penthaz



Le vrac accessible en un clic de souris !

DeliVrac.ch est une entreprise active dans la vente de produits en vrac, bio et locaux en ligne. Créée dans le cadre d'un projet de la HES-SO Valais-Wallis par 5 étudiants, le projet-pilote a été lancé en février 2019, et a duré 4 mois. Dès juillet 2019, Jeremy Henry, l'un des étudiants a repris le projet pour le faire perdurer, et a été rejoint quelques mois plus tard par Sara Pereira, habitante de Vufflens-la-Ville.

Selon un rapport de 2019 du WWF, plus de 8 millions de tonnes de plastique finissent annuellement dans les océans. Si cela perdure, d'ici 30 ans il y aura d'avantage de plastique que de poissons dans les océans! C'est pourquoi DeliVrac souhaite sensibiliser et inciter les personnes à réduire leur consommation d'emballages à usage unique, notamment ceux à base de plastique lors de leurs achats.

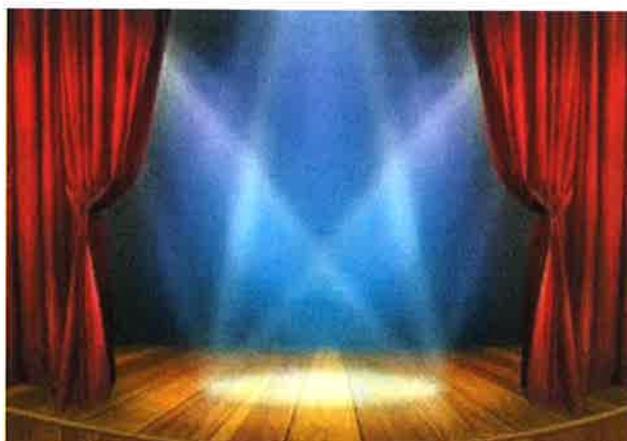
Face à la forte concurrence des supermarchés, l'entreprise souhaite rendre accessible le vrac à tout le monde. Bon nombre de personnes souhaiteraient faire leurs achats dans des épiceries en vrac mais n'en ont pas près de chez eux, ont une mobilité réduite, ne peuvent pas faire leurs courses aux heures d'ouverture ou n'ont tout simplement pas de temps ou de véhicule à disposition.

Les habitudes de consommation des Suisses ont été bouleversées subitement durant la pandémie du covid-19. Les acheteurs ont évité les magasins et revu leur façon de consommer. La consommation locale s'est vue revalorisée. Cette crise liée au coronavirus élargit le champ des possibilités pour un monde d'après différent. Les valeurs et activités de l'entreprise s'inscrivent directement dans ces nouvelles possibilités : favoriser les circuits courts, réduire les dépendances internationales et assurer une consommation durable des denrées alimentaires en Suisse.

Depuis le 7 juillet, le local de l'entreprise est établi à Cuarnens, et les commandes passées en ligne pourront être retirées gratuitement sur place ou à Vufflens-la-Ville ! Faites un tour sur www.delivrac.ch pour en savoir plus et découvrir les produits proposés !



La soirée « théâtre » est annulée.
Rendez-vous en 2021 !



PRO
SENECTUTE
Plus qu'un lieu de vie

Programme des activités : Lausanne

Districts de Lausanne, Ouest lausannois,
Lavaux – Oron, Gros-de-Vaud

Juillet – décembre 2020



PRO
SENECTUTE
Plus qu'un lieu de vie

Petites Fugues

Septembre – décembre 2020

Excursions
et séjours



A votre disposition au Bureau communal



Le bureau communal sera fermé du 27 au 31 juillet 2020

En cas de nécessité absolue, vous pouvez contacter :

M. Olivier Duperrut, Syndic : 079 256 14 85

M. Michel Gruaz, Vice-Syndic : 021 701 35 33

M. Eric Maeder, Municipal : 021 701 35 80



**La Municipalité et le personnel communal
vous souhaitent un bel été !**